

Pour CANDIDATER

Une **lettre de motivation** à l'attention du président de la commission Alban ADAMO devra être rédigée. Le candidat veillera à :

- ↪ préciser le volume en pourcentage de dossiers fraude traités dans son entreprise, et pour ce type de dossiers rappeler brièvement la démarche de gestion interne (organigramme, courriers...)
- ↪ se positionner quant au groupe de travail qu'il souhaite intégrer
- ↪ joindre un **CV**
- ↪ ainsi qu'une **présentation type Powerpoint d'un cas complexe détecté (hors TNI)** avec explication du process de gestion du dossier.

L'ensemble de ces éléments devront être adressés par mail au président Alban ADAMO : commission.fraude@anea.fr

Date de clôture des candidatures : 17/01/2020

Prérequis

- ◆ Être **membre ANEA**, veiller à rappeler votre numéro d'adhérent sur votre CV
- ◆ Être **expert référent fraude**

Rappel : pour être référent fraude, vous devez avoir suivi la formation fraude à l'assurance dispensée par la commission (module 1 & 2 ou l'expert référent fraude module 3).

Précision : si vous n'êtes pas référent fraude à ce jour, mais que vous faites part d'une forte motivation, candidatez ! Votre participation pourrait être validée. En effet, la Commission organisera une session spécifique de formation afin de valider votre intégration.

La SELECTION

A l'issue de l'examen des différentes candidatures, le président fera un retour à chacun.

Si votre candidature est retenue une **feuille de route sera définie** avec le groupe intégré à **l'occasion d'une première réunion courant janvier 2020** afin que le suivi des travaux puisse s'opérer sans délai.